



Département des Ressources Humaines

Décision n°2025-247

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de conducteur d'opérations réseaux eau et assainissement à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi de conducteur d'opérations réseaux eau et assainissement, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Programmer et mener à bien les projets sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Périmètre d'action : patrimoine métropolitain des réseaux d'eau potable (distribution, transfert) & d'assainissement (visitable/ non visitable, gravitaire/ refoulement, séparatif/ unitaire) ; déplacements fréquents sur le territoire (permis B nécessaire).

Pour la maîtrise d'ouvrage :

- Contribuer à la programmation et à la planification des investissements
- Prendre part aux réunions de coordination des travaux sur l'espace public
- Participer à l'amélioration des procédures du service et partager le retour d'expérience sur ces opérations

Pour la conduite d'opération :

- Passer et suivre l'exécution des marchés :

- des études préalables nécessaires à la définition du besoin et l'établissement du programme de l'opération

des prestations de maîtrise d'œuvre

des travaux, en lien avec la maîtrise d'œuvre

des prestations annexes (AMO, CSPS, Contrôleur Technique)

- Gérer les contraintes d'accessibilité et de coordination (foncier, circulation) et la communication riverains

- Assurer le suivi financier et administratif des opérations (dossiers réglementaires, rédaction des projets de délibération, engagement de constitution de servitude, demandes de subvention)

- Être garant de la qualité de la conception et de la réalisation des ouvrages, de la sécurité des biens et des personnes et de la préservation de l'environnement

Décide,

Article 1 : L'emploi de conducteur d'opérations réseaux eau et assainissement à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux 2ème classe, à savoir au minimum indice brut 401 et au maximum indice brut 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

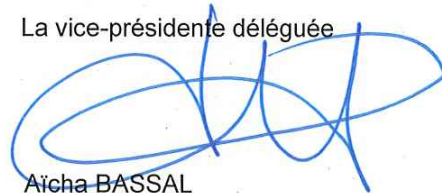
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 28 Avril 2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée



Aicha BASSAL

Mis en ligne le 16/05/2025